

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 2 février 2016 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;
M. Dale Langille, conseiller n° 3;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Michael Houle, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2016-02-027

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2016-02-028

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2016

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

Aucun citoyen présent

2016-02-029

4A- COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI NO 56 – RÉFORME DE LA LOI SUR LE LOBBYISME CONCERNANT LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

- | | |
|-------------|--|
| Attendu que | les organismes à but non lucratif issus d'initiatives citoyennes, les clubs sportifs et organismes culturels jouent un rôle majeur dans la vie démocratique et contribuent par leurs activités au bien-être de la communauté; |
| Attendu que | la municipalité du Village de Hemmingford a soutenu et continue d'appuyer le travail des organismes à but non lucratif; |
| Attendu que | des liens étroits entre les organismes à but non lucratif, l'administration municipale et les membres du conseil municipal favorisent une vie citoyenne et collective saine pour la réalisation de projets qui bénéficient à l'ensemble de la communauté; |
| Attendu que | le projet de loi no 56 (Loi sur la transparence en matière de lobbyisme), qui vise notamment à assujettir les organismes à but non lucratif aux règles encadrant les activités de lobbyisme, assimile malheureusement les activités de ces organismes à la poursuite d'intérêts privés; |
| Attendu que | les mécanismes prévus dans le projet de loi imposeront un fardeau administratif extrêmement lourd aux bénévoles et aux organismes à but non lucratif et pourraient avoir pour conséquence de les exposer à des sanctions pénales, de réduire l'accès à leurs élus et d'affaiblir leur capacité d'intervention et de représentation et celle des citoyens bénévoles qui y sont impliqués; |

Attendu que les dispositions de la loi actuellement en vigueur prévoient déjà l'obligation pour toute personne dont l'emploi ou la fonction consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbying pour le compte d'un organisme à but non lucratif à s'inscrire au registre des lobbyistes;

Par conséquent, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil de la municipalité du Village de Hemmingford demande au gouvernement québécois et à la ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, madame Rita De Santis, de ne pas étendre l'application des règles sur le lobbying aux organismes à but non lucratif, de tenir compte des préoccupations exprimées par les représentants de ces organismes et de s'assurer qu'aucune règle ne vienne affaiblir la capacité de ces organismes de réaliser leur mission et de participer à la vie citoyenne;
- De transmettre, pour appui, copie de la présente résolution à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à monsieur Pierre Moreau, ministre responsable de la région de la Montérégie, au député, monsieur Stéphane Billette, ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2016-02-030

4B- ACHAT D'UN NOUVEAU MODULE DU LOGICIEL « SYGEM » - NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES POUR LE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Considérant que les rôles d'évaluation entrés en vigueur depuis le milieu des années 2000 se sont traduits, dans le cas de certaines résidences, par une hausse de leur valeur imposable parfois beaucoup plus importante que la moyenne, d'où des augmentations élevées de taxes. Or, certaines de ces résidences sont occupées depuis longtemps par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes et modestes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber des hausses de taxes importantes;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2016, un nouveau programme gouvernemental d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales;

Considérant que ledit programme exigera de nouvelles normes auprès des municipalités lors de l'envoi des comptes de taxes 2016;

Considérant que la firme Infotech nous offre le mini module au coût de 500\$ plus les taxes applicable;

Considérant que ledit module au coût de 500\$ sera remboursable par le MAMOT;

Par conséquent, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la dépense de 500\$ pour l'achat du mini-module dans le logiciel de taxation pour répondre aux nouvelles normes exigées lors de l'envoi des comptes de taxes.

ADOPTÉE

4C- RISTOURNE – LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

La secrétaire-trésorière dépose la lettre nous indiquant notre part de la ristourne de la MMQ pour l'année 2015 qui s'élèvera à 2 257\$.

2016-02-031

4D – CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2016-01-007 -TRAITEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant que dans la résolution No 2016-01-007, une augmentation de 3000\$ était offerte à la Directrice générale pour le poste d'inspecteur en bâtiment;

Considérant que suite à une évaluation de l'ampleur des tâches de DG et d'inspecteur en bâtiment, la directrice générale ne prendra pas le poste d'inspecteur en bâtiment;

Considérant que le conseil municipal désire offrir équitablement le montant de 3000\$;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers, le maire ayant voté contre :

- Que l'ajustement des salaires pour l'année 2016 soit établi selon la grille déposée.
- Que Monsieur le Maire Drew Somerville devra signer au nom de la municipalité la nouvelle grille déposée pour les salaires 2016.

ADOPTÉE

2016-02-032

4E – FORMATIONS DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant que la directrice général doit travailler dans un monde municipal en constante évolution;

Considérant que la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec offre un programme de formation accrédité par l'Université de Montréal, qui contribue au développement des connaissances de la directrice générale;

Considérant que la Municipalité peut bénéficier d'un coût réduit pour l'achat d'un forfait de cours, en début d'année;

En conséquence, il est proposé par , conseiller, appuyé par , conseillère et résolu unanimement par les conseillers d'approuver les frais d'inscription pour un bloc de 5 cours pour un montant maximal de 2 200\$ et que tous les frais afférents à ces formations soit payés par la municipalité.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de janvier 2016.

2016-02-033

6B - TOURNÉE SAM - 2016

Sur une proposition de conseiller, appuyé par, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser monsieur Yves Gauthier, Directeur des travaux, pour assister à la rencontre le 24 février 2016 à Saint-Jean-sur-Richelieu lors de la « Tournée SAM 2016 »;
- QUE tous les frais afférents soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE

2016-02-034

6C- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS – FORMATION SIGNALÉUR ROUTIER

Considérant qu' un employé en voirie doit recevoir tous les cinq (5) ans une formation pour la signalisation des chantiers routiers;

Considérant qu' aucun de nos employés municipaux ne détient la formation obligatoire par le Ministère des transports pour exécuter la tâche de signaleur de chantier routier;

Considérant que l'Association Québécoise des transports offre la formation de signaleur routier;

Considérant que M. Yves Gauthier, directeur des travaux publics, Yves Poissant, employé de voirie, M. Côme Giroux, responsable du Centre Récréatif, et Mme Pascale Giroux, responsable de l'eau potable et des eaux usées, sont disponibles pour suivre la formation;

Par conséquent, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser M. Gauthier, M. Poissant, M. Giroux et Mme Giroux à suivre la formation Signaleur de chantiers routier dispensée par l'Association québécoise des transports;
- D'approuver le paiement de 1048.56\$ incluant les taxes pour les frais d'inscription à cette formation;

- Que les frais encourus par ces personnes pour participer à cette formation, le cas échéant, leur soient remboursés par la Municipalité.

ADOPTÉE

2016-02-035

6D – DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLER DES ENSEIGNES CLIGNOTANTES POUR IDENTIFIER LA ZONE SCOLAIRE

- Considérant que l'École Saint-Romain et l'école Élémentaire Hemmingford sont toutes deux situées sur des routes de l'emprise du Ministère des transports du Québec;
- Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire installer aux deux écoles des enseignes clignotantes indiquant la zone scolaire indiquant la vitesse maximum permise pendant les heures d'écoles;
- Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford ainsi que la municipalité du Canton de Hemmingford s'engage à ce partager les coûts desdites enseignes selon le ratio habituel de 30% pour le Village et 70% pour le Canton;

Par conséquent, il est proposé par Tina Calvarese, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers de qui suit :

- de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour avoir leur approbation pour l'installation des enseignes clignotante dans leur emprise;
- De procéder à des demandes de soumissions pour l'achat d'enseignes clignotantes si approbation du MTQ, il y a.

ADOPTÉE

2016-02-036

6E – RÉPARATION CAMION GMC – VOIRIE

- Attendu que le camion GMC 2000 avait besoin de réparation au niveau de la carrosserie;
- Attendu que la soumission reçu du Garage Benoit St-Hilaire était de 1 500\$ + les taxes applicables;
- Attendu que les réparations dudit camion devaient avoir lieu en 2015;

Par conséquent, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver le paiement de la facture du Garage Benoit St-Hilaire au montant de 1 724.62\$ taxes incluses et de prendre les fonds à même le surplus général.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 65 290 gallons par jour durant le mois de janvier. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7AA – DÉPÔT DU RAPPORT AVANCÉ SUR LE PROGRAMME DE CONTRÔLE DU MANGANÈSE

La secrétaire-trésorière dépose le rapport avancé sur la mise en œuvre du programme de contrôle du manganèse du réseau d'eau potable du Village de Hemmingford.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2016-02-037

8A - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE POUR L'ANNÉE 2016-2017

- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford désire renouveler son adhésion à Carrefour action municipale et famille pour l'année 2016-2017;

Par conséquent, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- que la municipalité du Village de Hemmingford renouvelle, par les présentes, son adhésion à Carrefour action municipale et famille pour l'année 2016-2017.
- La Municipalité verse à Carrefour action municipale et famille, la somme totale de 85.08\$, taxes incluses, représentant le coût de la cotisation annuelle.

ADOPTÉE

2016-02-038

**8B - MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AINÉES/
NOMINATION**

- Attendu que l'honorable Pierre Duchesne, Lieutenant-gouverneur du Québec, souhaite décerner la Médaille pour les aînées à des personnes de notre région;
- Attendu que les critères requis sont : avoir eu par son action bénévole une influence positive dans sa communauté delà de l'âge de 64 ans; être citoyen canadien et être âgé de 65 ans et plus;
- Attendu que Madame Florence Ellerton a fait du bénévolat toute sa vie et continu de faire pour le bien être de la communauté;

Pour ce motif, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que Madame Florence Ellerton, bénévole depuis maintes années, dévouée à notre communauté, soit identifié et nommé pour la distinction de recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Mme Amélie Latendresse, inspectrice municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de janvier 2016.

Nombre de permis émis :	2
Valeur des travaux :	251 000\$

2016-02-039

**9B - ENTENTE DE 2007 ENTRE LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LA
COMPÉTENCE SUR LES COURS D'EAU EN VERTU DE L'ARTICLE 103 DE LA LCM**

- Considérant que lors d'une rencontre tenue le 13 août 2015 concernant les travaux de cours d'eau, les officiers municipaux des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ont manifesté leurs intérêts à ne plus intervenir dans la gestion des cours d'eau qui est de compétence de la MRC;
- Considérant que certains officiers municipaux demandent aussi que la gestion et le suivi de la protection de la bande riveraine et de la berge des cours d'eau sur le territoire de la MRC reviennent aussi à la MRC;
- Considérant que les travaux dans les cours d'eau sont de plus en plus complexes et exigeants, ne serait-ce que via les autorisations de tous les ministères concernés;
- Considérant que les travaux nécessitent de plus en plus de procédures peu importe la nature des interventions;
- Considérant que la MRC a engagé une personne ressource possédant les qualifications requises peu importe le genre d'intervention relativement aux différents travaux requis dans les cours d'eau;

Par conséquent, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford informe la MRC des Jardins-de-Napierville de modifier l'entente intervenue en 2007 avec la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à certains travaux dans les cours d'eau.

ADOPTÉE

2016-02-040

9C - ACHAT D'UN NOUVELLE LICENCE ET DU MODULE PERMIS – SYGEM

- Considérant que l'offre d'Infotech relativement à l'achat du module SYGEM- PERMIS;
- Considérant que le module optimise le travail au maximum, en évitant des pertes de temps;
- Considérant que le module permet à l'inspecteur d'émettre les permis de tout genre ainsi que la transmission électronique des formulaire de demandes de permis et de certificats à l'évaluateur qui pourra les intégrer dans le logiciel d'évaluation qu'il utilise;
- Considérant que les prix sont les suivant :
- | | |
|----------------------------------|--------------------|
| - Module PERMIS | 3 500\$ plus taxes |
| - Transmission électronique | 650\$ plus taxes |
| - Nouvelle licence d'utilisateur | 450\$ plus taxes |
- Considérant que le nouveau module inclus une formation de 7 heures ainsi que le service et les mises à jour;

Par conséquent, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller et résolu unanimement par les conseillers de procéder à l'achat d'une nouvelle licence d'utilisateur, du module PERMIS ainsi que du module de transmission électronique pour un montant de 4 600\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2016-02-041

9D – LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET FORMATION DU COMITÉ DE PRÉ-SÉLECTION

- Considérant que suite à une évaluation de l'ampleur des tâches de DG et d'inspecteur en bâtiment, la directrice générale ne prendra pas le poste d'inspecteur en bâtiment;

Par conséquent, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- De faire paraître l'offre d'emploi d'inspecteur en bâtiment et en environnement sur le site internet de Québec Municipal et d'approuver les dépenses si rapportant;
- Que les membres du comité de pré-sélection pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement soit Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Pascale Giroux, Adjointe directrice général et secrétaire-trésorière;
- De mandater ledit comité de sélection afin de faire ses recommandations au comité de gestion du personnel;
- Le comité de gestion du personnel fera sa sélection parmi les candidats retenus par le comité de sélection

ADOPTÉE

2016-02-042

9E - AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 171-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 171

Monsieur le conseiller Dale Langille donne avis qu'il sera présenté, lors d'une séance du Conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de zonage 171 afin d'inclure à la zone 103-1 une partie du lot 26-88 ayant front sur l'avenue Curry, présentement dans la zone 106-1 et ceci avec dispense de lecture car tous les membres du conseil ont reçu une copie deux jours juridiques avant la séance.

ADOPTÉE

2016-02-043

9F - MANDAT SYLVAIN PROVENCHER URBANISTE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

- Attendu que la Municipalité désire modifier son règlement de zonage afin d'inclure à la zone 103-1 une partie du lot 26-88 ayant front sur l'avenue Curry
- Attendu que Monsieur Sylvain Provencher, Urbaniste, a transmis une offre de service au montant de 900\$ pour rédiger tous les documents nécessaires à cette modification ;

Par conséquent, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseillère et résolu unanimement par les conseillers que le mandat soit accordé à Provencher urbaniste pour ce dossier au montant de 900\$ + taxes.

ADOPTÉE

2016-02-044

9G – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON – DOSSIER PARC SAFARI (CPTAQ)

- Considérant que le Parc Safari a demandé son appui à la municipalité du Canton de Hemmingford concernant sa requête au prêt de la C.P.T.A.Q. l'autorisant à utiliser à une autre fin que l'agriculture tout l'espace de ses terrains;
- Considérant que le projet soumis et la demande d'autorisation recherchée sont conformes à la réglementation municipal du Canton de Hemmingford;
- Considérant que le Parc Safari permet le développement des entreprises et des fermes locales et régionales;
- Considérant que le Parc Safari est un important employeur de la région;

Par conséquent, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'appuyer la municipalité du Canton des Hemmingford dans sa recommandation auprès de la C.P.T.A.Q. d'émettre l'autorisation recherchée par le Parc Safari.

ADOPTÉE

2016-02-045

10A - DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE - LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

- Considérant que La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 18 juin 2016 ;
- Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;
- Considérant que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;
- Considérant que certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la municipalité du Village de Hemmingford en fait partie ;

Par conséquent, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévu dans le tracé déposé.
- Que la municipalité collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les barrières nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire.
- Que la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement.

ADOPTÉE

2016-02-046

10B – ATELIERS POUR LES ENFANTS DE L'ORGANISME APPRENDRE EN CŒUR

- Attendu que l'organisme Apprendre en cœur désire offrir à la bibliothèque de Hemmingford des ateliers pour les enfants de 2 à 5 ans;
- Attendu que les ateliers seront offerts gratuitement;
- Attendu qu'il y aura quatre rencontres d'une durée de 3 heures chacune;

Par conséquent, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser l'organisme apprendre en cœur à effectuer des ateliers pour les enfants à la bibliothèque de Hemmingford;

- De convenir des arrangements avec la présidente des bénévoles, Mme Nicholls, pour la suite du projet.

ADOPTÉE

2016-02-047

10C - BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE HEMMINGFORD SUBVENTION

- Considérant que les bénévoles de la Bibliothèque communautaire de Hemmingford demande, tel que l'an dernier, une subvention afin de rencontrer les frais reliés à l'administration de leur bibliothèque;
- Considérant que le nouveau règlement de la bibliothèque offre gratuitement l'adhésion;
- Considérant qu'il y aura un manque à gagner d'environ 600\$ suite à ce nouveau règlement;
- Considérant que la Municipalité offrira une subvention administrative de 1 200\$ par année;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 1800\$ soit remise comme subvention administrative à la Bibliothèque communautaire de Hemmingford.

ADOPTÉE

2016-02-048

10D - RÉPARTITION DE 15% POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE HEMMINGFORD

- Attendu que selon l'entente avec la CRSBP, la municipalité doit accorder annuellement un budget local d'achat annuel de volumes minimal de 15% de la valeur de la contribution annuelle versée au CRSBP Montérégie et ceci à la Bibliothèque Communautaire de Hemmingford;
- Attendu que le montant de base est de 3 813.00\$;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller et appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 571.95\$ soit transmis à la Bibliothèque Communautaire de Hemmingford selon cet engagement.

ADOPTÉE

2016-02-049

10E- EMPLOI D'ÉTÉ 2016 CANADA, DEMANDE DE SUBVENTION

- Attendu que le bureau des Ressources Humaines et développement social Canada (DRHC) offre cette année la possibilité de soumettre une demande de subvention sous la rubrique « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2016 »;
- Attendu que le camp de jour est un service essentiel pour notre petite communauté avec plus de 50 enfants âgées entre 6 et 13 ans;
- Attendu qu'il est nécessaire d'engager au moins trois étudiants (es) pour travailler avec la coordinatrice pour organiser des activités ' Plein Air ' pour l'été au centre récréatif et ceci en toute sécurité;
- Attendu que la Municipalité désire engager 2 étudiants (es) pour aider aux travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Qu'une demande soit transmise au bureau " DRHC " pour l'engagement de quatre (4) étudiants (es) pour organiser un camp de jour avec des activités culturelles et sportives durant l'été dans le parc de jeu et dans le gymnase au Centre récréatif et deux (2) étudiants (es) pour travailler aux travaux publics;
- Que la municipalité du Village de Hemmingford accepte la responsabilité du projet municipal pour l'animation d'un camp de jour avec des loisirs culturelles et sportifs pour l'été au centre récréatif;
- Que Monsieur le Maire Drew Somerville ou son représentant et Madame la directrice générale Amélie Latendresse soient autorisés au nom de la municipalité à signer tout

document officiel concernant ledit projet et ce, avec le bureau des Ressources Humaines et développement social du Canada et qu'une copie conforme soit soumise à Emploi Québec;

- Que la municipalité s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le bureau des Ressources Humaines et développement social du Canada dans l'éventualité où le projet soumis soit accordé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2016-02-050

12A- SÉMINAIRE TECHNIQUE – ÉTANGS AÉRÉS 2.0 (COMMENT LES OPTIMISER ET FAIRE FACE AUX NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS)

Sur une proposition de Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser monsieur Yves Gauthier, Directeur des travaux, ainsi que Pascale Giroux, responsable de l'eau potable et des eaux usées, pour assister au séminaire le jeudi 11 février 2016 à Longueuil offert gratuitement par Veolia Water Technologies Canada Inc.;
- QUE tous les frais afférents soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE

2016-02-051

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 FÉVRIER 2016

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 2 février 2016. Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement que les comptes payés du 6 janvier au 2 février 2016 soient acceptés au montant de 32 755.42\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 2 février 2016 soient payés au montant de 49 864.14\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

2016-02-052

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h23 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 février 2016.
